

## AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Ouverte depuis maintenant 6 mois, l'Agence Postale Communale vient d'être informatisée, afin d'améliorer son service auprès de la population de Les MESNEUX.

Voici la liste des opérations autorisées par l'Agence Postale Communale :



La mise en place du matériel informatique par M. LOCARDEL et son assistante.

- ♦ L'affranchissement du courrier et des colis vers le National et l'International.
- ♦ La vente de timbres et de recommandés.
- ♦ La vente de prêts à poster, (c'est à dire d'enveloppes déjà affranchies de 20 à 100g), de livres poste, de colissimos emballages (que ce soient des boîtes ou des bouteilles) et bientôt de Chronopost lettres qui devront, cependant, être déposés dans un bureau de poste.
- ♦ Le service bancaire comprend le dépôt de chèques ou d'espèces et les retraits ne dépassant pas 300 € sur 7 jours, pour les titulaires de compte de la Banque Postale.
- ♦ Enfin, pour ce qui concerne les recommandés et les colis (qui nécessitent une manipulation spécifique), il semble utile de rappeler le processus de retrait.

En cas d'absence de votre domicile, après avoir été informé à l'aide d'un **Avis de passage** déposé **dans votre boîte à lettres** par le (ou la) préposé(e) de la Poste, de la réception d'un pli recommandé ou d'un colis qui vous est destiné, celui-ci, est alors retourné au Centre de Tri pour y être enregistré. Il ne sera déposé que **le lendemain**, seulement, à **l'agence postale** de Les MESNEUX où vous pourrez alors le retirer.

Dans un souci de disponibilité pour toute la population, nous vous rappelons que l'Agence Postale Communale de LES MESNEUX est ouverte du :

**LUNDI au VENDREDI de 17H à 19H30 et le SAMEDI de 9H30 à 12H**

Mme Myriam BLIN

## REPAS DES AÎNÉS

Avez-vous pensé à remettre votre coupon réponse dans la boîte à lettres du comité des fêtes. Il est déjà presque trop tard ... A bientôt.

## REVISION DES LISTES ELECTORALES

Pour les nouveaux électeurs de la commune, les inscriptions sur les listes électorales doivent être effectuées avant le 31 décembre 2006. S'adresser pour cela au secrétariat de la Mairie.

## RÉUNION PUBLIQUE

Après une phase d'études et de recherches techniques par l'Agence d'Urbanisme, de réunions de travail entre les élus et les partenaires officiels (Service de l'État, DDE, Chambre d'Agriculture, EDF...) et les collectivités locales, s'est formalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre Commune.

Le moment est venu de la présentation et de l'information aux habitants de notre village. Une exposition en Mairie, sous forme de panneaux et la tenue d'une réunion publique,

**le lundi 6 novembre 2006 à 20h30, à la salle polyvalente**

permettent d'en prendre connaissance de façon plus précise et de donner à chacune et à chacun d'entre-nous la possibilité d'exprimer son sentiment.

Ce projet, en effet, n'est aucunement figé et doit pouvoir bénéficier de vos avis motivés pour être vraiment l'expression d'une volonté communale.

Je vous remercie de votre participation.

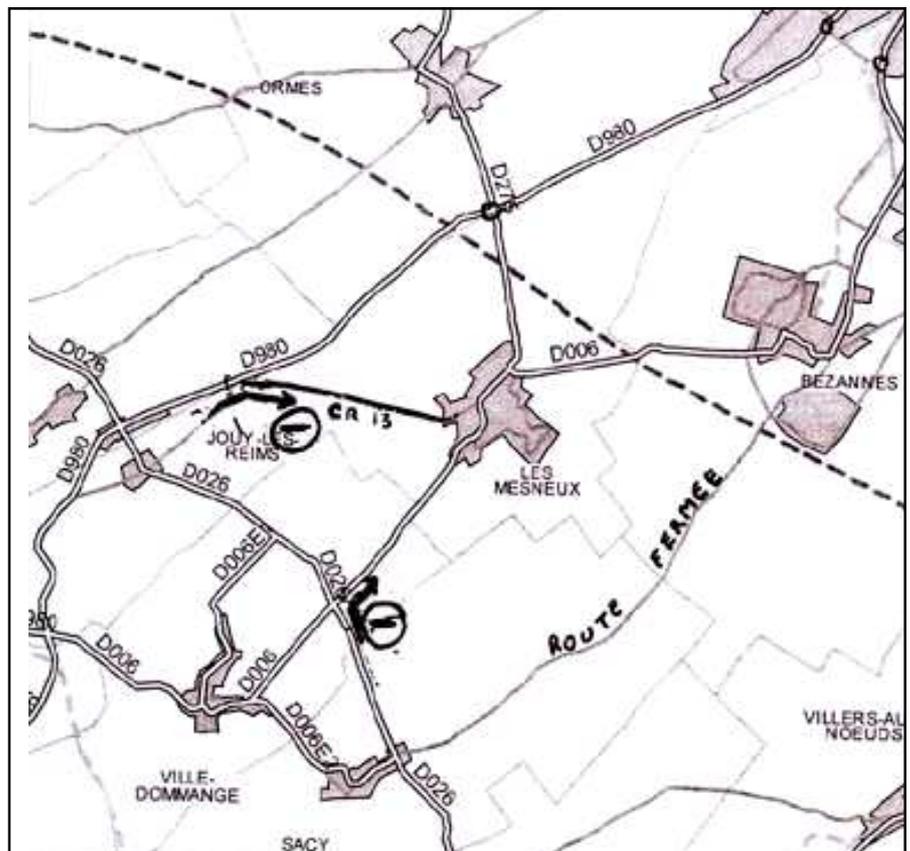
Jean-Claude LEVASSEUR

## CIRCULATION

La réalisation d'un giratoire d'accès à la gare de BEZANNES va nécessiter la fermeture de la route de SACY à BEZANNES, du **6.11.2006 au 30.05.2007**.

Le trafic de cette voie, compté à 2000 véhicules /5 jours, devrait se reporter sur notre village, s'ajoutant à ceux qui y transitent déjà et augmentant sur les rues de REIMS, d'Entre-Deux-Villes et de VILLEDOMMANGE les difficultés de circulation et le risque d'insécurité.

Après une étude avec les services de Reims Métropole et la D.D.E, il a été décidé, pour diminuer la densité de passage dans notre commune, d'interdire aux véhicules l'accès sur la D.6, à partir de la D.26, et sur la RC 13, à partir de la D.980.



La circulation sur ces voies restera cependant possible dans les deux sens en interne.

Jean-Claude LEVASSEUR.